

Conseil municipal  
Jeudi 8 juillet 2021 - 20 h  
Salle foyer (protocole COVID)

Présents

Sébastien MARIE - Marie ROBAIL - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Christelle L'HURIEC  
- René CHEVER - Pascal MOGUEROU - Jean-Yves DANTEC - Thomas GALL - Aline COAT -  
Delphine SAUBAN

Absents excusés : Pauline Lachiver-Kergoat - donne procuration à Sébastien Marie  
Stéphanie Morvan donne procuration à Delphine Sauban  
Baptiste Messenger  
Amandine Gourves

Informations diverses

Ty Boulouarn : compromis de vente, acte authentique signé 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre  
promoteur immobilier de l'Est de la France qui a investi dans plusieurs endroits en France  
(notamment les anciennes compagnies EDF)

16 lots : 4 terrains constructibles de 900 à 1600 mètres carrés ;

Restaurant et chambres au-dessus sont gardés et transformés en 19 chambres ;

Sur l'espace hôtel : triplex 130 m<sup>2</sup> chacun avec jardin de chaque côté

Ancien site CAP SANTE et maison de gardien en vente individuellement ;

4 lots pour entreprises et professions libérales

Il a déjà des gens intéressés : commercialisation dès septembre

En zone U du PLUI-H, donc constructible dès aujourd'hui.

Centre de Santé Communautaire : réunion 17 juin avec des professionnels de santé du secteur  
ou intéressés par le projet

En automne : diagnostic auprès de la population

Commission Association : Forum des associations le 4 septembre salle polyvalente et salle  
foyer

Arrêté municipal pour non utilisation du gymnase

## 1) Urbanisme

- Vente de délaissés et achat de terrains

**Resloas** : Vente d'un délaissé communal entre une maison et un champ, notamment pour mettre assainissement aux normes : frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acheteur la commission urbanisme donne un accord favorable, riverains d'accord.

1 abstention, 12 pour

**Grinec** : vente d'un délaissé communal. Terrain au bout de la propriété, hangar en pierre sur le terrain communal, le propriétaire fait l'entretien, donne accès à son champ (plus de 100 mètres carrés), n'empêche pas l'accès des champs voisins  
13 pour (unanimité)

**Rue de la Libération**, Rachat par la commune d'une bande de terrain à l'1 euro symbolique (gens qui ne peuvent plus l'entretenir), gain d'une place ou deux de parking (frais de notaire et de géomètre à notre charge), 22 mètres carrés

13 pour (unanimité)

- Présentation et débat sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Morlaix Communauté

Règlement pour la publicité, code de l'environnement, préservation du cadre de vie, conservation patrimoine

Réintroduction dans certains secteurs agglomérés où la loi l'interdit

Communes peuvent s'y mettre ou garder la réglementation nationale, harmonisation locale pré-enseigne : panneau de signalisation annonçant le magasin à tel endroit

publicité : soldes, promotions de magasins,

Enseignes : à coller aux magasins

Éviter la multiplication des dispositifs et limiter leurs densités notamment dans les quartiers résidentiels, amélioration de la qualité des enseignes

Ce ne sera plus le préfet qui doit interdire les panneaux mais le maire

Toutes publicités et pré-enseignes sont interdites hors agglomération : (dérogations possibles : produits terroirs, artisanat, activités culturelles et historiques)

Profiter de l'occasion pour revoir la signalisation touristique, culturelle et patrimoniale

## 9 orientations

- tendre vers une harmonisation des dimensions des publicités et pré-enseignes
- renforcer les règles d'implantation de densités des publicités et pré-enseignes
- déroger aux interdictions relatives de publicité dans les zones d'interdiction relative (parc d'Armorique, etc.... : ouvrir ces zones en les règlementant)
- réduire l'impact des dispositifs lumineux pour économie d'énergie et diminuer la pollution nocturne
- harmoniser le format des enseignes scellées au sol ou installées directement au sol
- assurer une bonne intégration paysagère des enseignes sur façades
- encadrer les enseignes sur clôtures (bâches, etc....)
- restreindre les enseignes sur les toitures dont l'impact paysager est important
- renforcer la réglementation applicable sur les enseignes temporaires (travaux, ventes immobilières...)

Débat : Ces orientations sont-elles suffisantes, sont-elles contraignantes ? 90% des panneaux actuels à Plounéour sont illégaux....

On ne sera pas pénalisé ce sera partout pareil, au contraire on sera avantagé car actuellement dans la zone protégée des Monts d'Arrée et du PNRA la législation est très restrictive Dossier complexe qui sera normalement opérationnel en juillet 2022.

**Personnel :** demande d'acceptation dépôt dossier service civique  
Pôle culturel et associatif : en attente d'un agent qui gèrerait la médiathèque et le pôle culturel :  
embauche d'un service civique : jeune de 16 à 25 ans, engagement volontaire de 6 à 12 mois, 24h / semaine minimum, l'état indemnise le jeune ; reste à charge pour la commune de 101,58 euros par mois. Vocation de formation pour le jeune, accompagné par un tuteur.

Pas de garantie que quelqu'un candidate chez nous. Janvier à août 2022 : lancement de la première saison, mise en place de la programmation

Demande d'agrément à faire pour pouvoir ensuite lancer la campagne de recrutement.  
1 abstention 12 pour

## Décisions modificatives budgétaire

Critères d'adhésion CNAS revus lors du dernier conseil : adhésion 5 agents 1060 euros : à prendre sur les dépenses imprévues

Janvier : DETR 2016 pour 9000 euros pour projet non effectué : acompte versé à rembourser unanimité

## 4) Questions diverses

1ère question de René Chever : création de toilettes publiques, sujet à mettre à l'ordre du jour  
Sébastien MARIE explique qu'il y a de gros projets à finir avant mais que ce dossier sera fait avant la fin du mandat

2ème question : Amicale des Monts d'Arrée, réservation des salles  
15 (CAP SANTE) et 29 juillet (HENT Telenn BREIZH) : pas de salle foyer pour l'Amicale,  
15 juillet ok solution à trouver  
29 juillet Hent Telenn Breizh

Rappel que plusieurs associations ont parfois annulé des cours, des entraînements, des séances de centre aéré pour laisser la place à l'Amicale lors des inter-clubs... 3/3